

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Enfance - Famille
Service des Actions Préventives
0413311048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA****OBJET : Subventions aux associations réalisant des visites en présence d'un tiers**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le droit de visite en présence d'un tiers dans le cadre de la protection de l'enfance est fixé par une décision judiciaire. Il s'agit de temps de rencontre entre les parents et leurs enfants. Ces visites s'inscrivent dans les missions de l'aide sociale à l'enfance au titre des compétences du Département en matière de protection de l'enfance.

Ces visites ordonnées par le juge des enfants sont de plus en plus nombreuses. En effet, dans le cadre du diagnostic effectué lors des travaux du schéma Départemental 2016-2020, il a pu être constaté un recours croissant à cette modalité de rencontre. L'organisation de visites en présence d'un tiers répond à différents objectifs, adaptés à la situation de chaque famille.

La compétence et l'expérience acquise dans le champ de l'accompagnement à la parentalité par les associations permettent d'apporter une réponse complémentaire à la mise en œuvre de visites ordonnées par le juge des enfants. C'est pourquoi, un accroissement de l'externalisation de la mise en œuvre par les associations de terrain a été décidé en 2017 et perdure en 2018.

Le présent rapport concerne les demandes de subvention de fonctionnement formulées par les associations ci-dessous au titre de l'année 2018 :

- L'école des parents et des éducateurs (EPE) de Marseille, siège social : 48 rue Raphaël, 13008 Marseille, présidée par Monsieur Sébastien Violette,
- L'école des parents et des éducateurs (EPE) d'Aix-en-Provence, siège social : 1 avenue Albert Baudoin, 13090 Aix-en-Provence, présidée par Monsieur François Marty,
- Le Centre associatif pour familles en crise (CAFC) - la récampado, siège social : 6 allée Estienne d'Orves, 13090 Aix-en-Provence, présidé par Monsieur Benoit Hubert,

- Addiction Méditerranée – service fil rouge, siège social : 7 square Stalingrad, 13001 Marseille, présidée par Monsieur Jean-Yves Cordonnier.

Le montant total des subventions allouées s'élève à 234 418 € répartie selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

En cas d'accord, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique, après signature avec chacune des structures de la convention type prévue à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL